

MONIQUE BOURIN

LES RÉVOLTES DANS LA FRANCE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE: TRADITIONS  
HISTORIOGRAPHIQUES ET NOUVELLES RECHERCHES

Les révoltes du XIV<sup>e</sup> siècle ont été un thème finalement peu présent dans les 25 dernières années de l'historiographie française.<sup>1</sup> Les livres de synthèse et les manuels récents font une place brève aux révoltes et développent les principales, c'est-à-dire les Jacques et la révolte d'Etienne Marcel, et le cycle des années 1378-82, essentiellement la Harelle, les Tuchins et les Maillotins. Cette orientation tient pour une part à l'éclairage induit par deux ouvrages majeurs, anciens, écrits dans la vingtaine d'années qui encadrent 1900, celui de Siméon Luce sur la jacquerie<sup>2</sup> et celui de Léon Mirot sur les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI<sup>3</sup>. Et à l'attention particulière portée, comme il est classique en France, aux révoltes parisiennes. Il y a encore peu de temps on avait l'impression que «tout était dit». Pourtant la thèse de Vincent Challet<sup>4</sup> consacrée aux Tuchins et encore inédite et les découvertes récentes de Ghislain Brunel montrent justement que tout n'est pas dit et que l'historiographie française n'est pas morte à ce sujet. En outre, alors que se préparait ce colloque, était sous presse l'ouvrage central de Samuel Cohn<sup>5</sup>, *Lust for liberty*.

<sup>1</sup> Un contre-exemple, le livre d'A. Stella, *La révolte des Ciompi, Les hommes, les lieux, le travail*, EHESS, Paris 1993; ce n'est pas vraiment un contre-exemple puisque auteur et sujet sont italiens, mais le livre a soulevé un intérêt certain parmi les historiens français. Le volume du congrès du CTHS *Violence et contestation*, 114<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Paris 1989, fait aussi partie des rares ouvrages récents consacrés en France à ce thème.

<sup>2</sup> S. Luce, *Histoire de la jacquerie*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris 1894.

<sup>3</sup> L. Mirot, *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383)*, Paris 1905, reed. Champion 1974.

<sup>4</sup> V. Challet, *Mundare et auferre malas erbas: la révolte des Tuchins en Languedoc (1381-1384)*, thèse soutenue en 2002 devant l'université de Paris1; Atelier de reproduction des thèses 2004; en attendant la publication de cet ouvrage majeur, se référer à *La révolte des Tuchins: banditisme social ou sociabilité villageoise*, «Médiévales» XXXIV, 1998, 101-112; G. Brunel, *Les hommes de corps du chapitre cathédral de Laon (1200-1460): continuité et crises de la servitude dans une seigneurie ecclésiastique*, dans *Forms of Servitude in Northern and Central Europe*, M. Bourin et P. Freedman eds, Brepols, Turnhout 2005, pp. 131-178.

Le livre de synthèse publié par Mollat et Wolff, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi* en 1970 a durablement influencé l'historiographie, et la publication en écho des *Soulèvements populaires au Moyen Age* de Guy Fourquin en 1972 a contribué à situer le débat dans des perspectives larges, européennes et comparatiste, mais aussi dans des combats idéologiques de l'après 68.<sup>6</sup> Robert Fossier fait encore travailler quelques étudiants sur le sujet à la fin des années 70. C'est à cette date, en 1982, que Bernard Chevalier, en même temps qu'il donne ses *Bonnes villes de France*<sup>7</sup> publie dans la «Revue historique» une excellente synthèse, la seule consacrée à l'ensemble des révoltes françaises urbaines et à elles seules: je m'en suis beaucoup inspirée<sup>8</sup>. Dans les années 80, l'intérêt est retombé.

Bien entendu, dans tous ces ouvrages, les révoltes du XIV<sup>e</sup> siècle sont situées par ces auteurs dans un contexte économique et politique bien particulier:

- l'insécurité de la guerre de Cent Ans et des bandes armées qui parcourent la France,
- les troubles politiques dus à la succession des Capétiens directs et aux rivalités entre les Valois et Charles de Navarre,
- les besoins fiscaux du roi,
- une politique oligarchique des villes. Le contexte urbain est essentiel puisque la plupart des révoltes sont urbaines et ne s'étendent pas aux campagnes environnantes. Le milieu urbain est d'ailleurs au cœur des réflexions de B. Chevalier puisque son article est intitulé «Corporations, conflits politiques et paix sociale aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.»,
- la retombée de la prospérité et l'arrivée des crises économiques de la fin du Moyen Age, admise sans que soient, en général, appréciées finement les différences locales.

Parmi les nombreuses difficultés que pose la confection d'un rapport de synthèse sur les révoltes du XIV<sup>e</sup> siècle français<sup>9</sup>, l'une des premières et

<sup>5</sup> S. K. Cohn, *Lust of Liberty, The politics of social revolt in medieval Europe 1200-1425*, Harvard University, Cambridge Ma. 2006, avait été précédé de *Popular Protest in Late Medieval Europe*, Manchester 2004.

<sup>6</sup> M. Mollat et P. Wolff, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi; les révolutions populaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Calmann-Lévy, Paris 1970; G. Fourquin, *Les soulèvements populaires au Moyen Age*, PUF, Paris 1972.

<sup>7</sup> B. Chevalier, *Les bonnes villes de France*, Aubier-Montaigne, Paris 1982.

<sup>8</sup> B. Chevalier, *Corporations, conflits politiques et paix sociale*, «Revue historique», 1982, t. 543, pp. 18-44; reed. *Les bonnes villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paradigme, Orléans 1995.

<sup>9</sup> Il est difficile de définir le cadre juste pour un rapport consacré aux révoltes françaises. Faut-il y inclure ou non les Flandres? Le choix est fait par les organisateurs du

des plus graves est d'arriver à avoir une vue suffisamment complète de la multiplicité des émeutes dont beaucoup furent limitées. Faire une liste fournie est difficile; faire une liste exhaustive impossible, tant sont nombreux les tensions et les petits effrois. Samuel Cohn a ainsi repéré très récemment dans le Trésor des Chartes une grave rébellion des paysans du Laonnois<sup>10</sup> en 1338, qu'au même moment Ghislain Brunel éclairait d'un jour particulier, grâce à l'attention qu'il a portée à un livre de serfs du chapitre cathédral de Laon, conservé aux Archives Nationales.<sup>11</sup> La liste est faite avec précision par Mollat et Wolff pour les années cruciales entre avril 1378 et la paix de Tournai en décembre 1385. B. Chevalier constate encore en 1982 que la liste complète n'est pas dressée et se demande si l'entreprise mérite d'être tentée. En fait, une telle entreprise a l'avantage de contraindre à se poser une question, dès lors qu'on va au-delà des «grandes» révoltes: qu'est-ce que les contemporains considéraient comme une révolte? Au dessous de quel seuil de gravité un soulèvement fait partie des émotions habituelles et ne mérite pas punition ou tout simplement mention?

Le poids des sources est donc lourd dans la connaissance et l'appréciation des révoltes. Les historiens ont travaillé principalement à partir des chroniques, parmi lesquelles au premier rang, Froissart. Or à l'exception des pages écrites par le carme Jean de Venette, elles sont très défavorables aux révoltes. Bernard Guénée fait remarquer que le Religieux de Saint Denis, Michel Pintoin<sup>12</sup> évoque à de nombreuses reprises le mécontentement ou l'indignation: quatre fois sur cinq, il s'agit de celle des puissants et du roi au premier chef. En revanche, les lettres de rémission<sup>13</sup> qui comprennent une supplique exposant les faits apportent une vision complémentaire, à l'évidence de manière à faciliter l'exercice de la grâce royale. Les informations les plus profondes proviennent des procès; celui qu'a retrouvé Vincent Challet à propos des Tuchins lui a permis de

colloque; il est judicieux car dans la perspective de ce colloque, les révoltes flamandes méritent un sort spécifique. Pour le reste, il m'a paru logique de choisir la limite d'Empire et de m'en tenir au royaume de France et non à la France actuelle, en incluant Lyon toutefois.

<sup>10</sup> *Lust of liberty* cit., pp. 28, 31, 51.

<sup>11</sup> G. Brunel, *Les hommes de corps du chapitre cathédral de Laon*, cité à la note 4.

<sup>12</sup> B. Guénée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Age, d'après la chronique de Charles VI du Religieux de Saint-Denis*, Paris 2002.

<sup>13</sup> Les lettres de rémission sont des actes de la chancellerie par lequel le roi octroie son pardon à la suite d'un crime ou d'un délit, arrêtant le cours ordinaire de la justice. Elles ont été remarquablement utilisées par Claude Gauvard, *De grace especial. Crime état et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris 1991.

reconsidérer complètement l'image que les lettres de rémission avaient apportée.<sup>14</sup> Encore faut-il une recherche minutieuse et locale pour découvrir de telles sources.

A travers les chroniques, la cause est entendue: les révoltes sont celles des menus contre les gros. La version autorisée des événements fait ressortir l'initiative et la responsabilité des travailleurs et passe sous silence la participation des gens d'état. Le menu peuple a été soumis au désordre mental, la *deablie* comme le dit Froissart.

Comme l'a judicieusement fait Claude Gauvard, il convient de poser d'emblée la question du lien entre crime et révolte. Au moment où les juristes comme Bartole et Balde définissent la haute trahison, fait-elle remarquer, il en est rarement fait mention pour les révoltés, qui sont décrits comme des «crimineux», des malfaiteurs en proie au démon et non comme des rebelles. Les lettres de rémission qui suivent les révoltes de 1382-85 sont demandées essentiellement pour des vols ou des crimes. Le fait est surprenant si on le rapproche de la constatation faite par Bernard Guenée<sup>15</sup> qu'au seuil du XV<sup>e</sup> siècle, l'insulte la plus commune est celle de traître. Différences de sources ou d'époque? La perception de la violence politique est une question à approfondir.

### 1. *Chronologie*

Lorsqu'ils traitent d'un long XIV<sup>e</sup> siècle, les historiens français définissent en général trois périodes:

- une première qui perdure jusqu'au milieu des années 50, marquée par une multitude de révoltes localisées et brèves,
- une seconde période qui s'étend de 1357 aux années 80 où la France est secouée par deux graves et longs cycles de révoltes,
- puis un retour à des révoltes de moins grande ampleur.

Rappelons rapidement les grandes lignes des deux cycles de révolte qui ont tellement retenu l'attention des historiens et sont les mieux connues<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Cf note 4. L'ouvrage antérieur est celui de Marcelin Boudet, qui concernait, il est vrai, surtout les Tuchins du Massif Central, *La jacquerie des Tuchins, 1363-1384*, Riom 1895.

<sup>15</sup> Cf note 12.

<sup>16</sup> Pour ces événements, voir notamment deux articles de Raymond Cazelles, *Les mouvements révolutionnaires du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et le cycle de l'action politique*, «Revue historique», CCXXVIII, 1962, pp. 279-312 et *Etienne Marcel au sein de la haute bourgeoisie d'affaires*, «Journal des Savants», 1965, pp. 413-428.

Le cycle de 1355-58:

Entre 1355 et 58, la contestation prend trois formes: la fréquente réunion des Etats, la révolte parisienne d'Etienne Marcel et la jacquerie. Cette contestation est orchestrée par le parti de Charles de Navarre qui ne reconnaît pas la royauté des Valois et elle est soutenue par le développement de l'idée selon laquelle la souveraineté est à la communauté du Royaume, le roi n'en étant que le dépositaire. Pour voter les subsides nécessaires à la guerre, les réunions d'Etats s'accélérent, en Langue d'oïl et Languedoc. Le peuple de Paris dans l'hiver 56-57 appuie les demandes de réforme formulées par les Etats, qui aboutissent à la grande ordonnance du 3 mars 1357.

Parallèlement, et pour la première fois, a-t-on longtemps pensé, les campagnes entrent en révolte dans une riche région agricole au Nord de Paris, le Beauvaisis et de là rapidement en quelques jours jusqu'en Normandie et dans le Nord de la Bourgogne. Ce sont des incidents entre des paysans et des hommes d'armes qui l'ont fait jaillir. La nouvelle était lancée de clocher en clocher; les jacques auraient été jusqu'à cinq à six mille, selon Jean de Venette. Un chef charismatique, Guillaume Carle, doté sans doute d'une expérience de la guerre et de sens stratégique. Quelques hauts faits, comme la prise du château d'Ermenonville le 7 juin 1358. Des violences extrêmes, largement rapportées, contre des familles seigneuriales, mais les troupes des Jacques, ces hommes sans armures «autre que de bâtons ferrés et de couteaux» tombent à la bataille de Mello contre Charles de Navarre. Le feu de paille, selon l'expression de Michel Mollat, s'éteint. Il a duré un bon mois.

Quelques temps plus tôt, la jonction s'est faite entre Charles de Navarre et Etienne Marcel, le prévôt des marchands, un grand bourgeois qui s'est éloigné de ses proches et de son milieu et bénéficie d'une grande faveur auprès des Parisiens. Etienne Marcel a incontestablement un projet de réformes du royaume qu'il souhaite faire partager à d'autres villes; il est en relation avec Ypres et les Flamands. Il s'appuie sur le peuple de Paris endetté et peu favorable à la réévaluation de la monnaie et des troupes aristocratiques massées derrière Charles dont l'intérêt est inverse. Il tente aussi de s'allier avec les Jacques, que Charles de Navarre a massacrés plus tard. La quadrature du cercle! Le 22 février, il a laissé la foule parisienne mettre à mort deux maréchaux du roi, mais sauvé le Dauphin. Quelques semaines plus tard, son alliance avec les Jacques fait peur et les liens avec Charles de Navarre et les Anglais achèvent de le discréditer. Il est assassiné par l'un de ses cousins le 31 juillet.

Déjà la contestation, anormalement longue, s'éteint.

Les événements parisiens, ville et campagnes, retiennent l'attention, mais de mars 56 à juin 1358, Arras, Toulouse, Rouen, Amiens et Laon ont participé à cette vague d'émeutes.

### Le cycle de 1378-1383:

La seconde vague d'insurrections françaises suit celle des Ciompi, est contemporaine de l'insurrection de Gand et précède de peu la révolte anglaise. Elle se déroule en plusieurs phases; les premières manifestations sont celles des Tuchins, qui ont lieu dans le Centre et le Midi dès avril 1378. Elles perdurent jusqu'en 1383. Les travaux que vient de lui consacrer Vincent Challet justifient que je développe plus loin cet exemple. Puis viennent à l'automne 1380, les villes du bassin Parisien qui refusent de payer les impôts quels qu'ils soient, au lendemain de la mort de Charles V qui, dans son testament avait aboli les fouages. De fait l'ensemble des impôts est aboli en novembre 1380, situation intenable. Lorsque sont demandées une aide indirecte et une gabelle du sel en janvier 1382, l'insurrection se généralise, Rouen d'abord, puis les Maillotins de Paris où toute la rive droite tombe aux mains des insurgés et le roi se réfugie à Vincennes. De mars à l'automne les révoltes se succèdent: partout, dans des dizaines de villes normandes, en Champagne et en Picardie la grève de l'impôt s'organisait. Le calme ne revint qu'après la bataille de Roosebeke et la répression fut sauvage.

A dire vrai, il n'est pas si simple de fixer une date d'entrée dans la première période, dont les prémices remontent, en Normandie et dans les villes du Nord, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Et surtout si l'on oppose le mouvement apparemment chaotique des révoltes de la première phase aux grandes conjonctions d'émeutes de la deuxième, on est troublé par des vagues, moins longues et moins graves certes, mais pourtant bien marquées dès 1280 et de nouveau vers 1330-35.

Quant au seuil entre les périodes 2 et 3, il est difficile à établir: au temps de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, entre 1412 et 1422, les événements parisiens, l'émeute cabochienne en 1413 et celle de 1418, mettent Paris sur le devant de la scène,<sup>17</sup> avec des centaines de victimes, mais l'agitation est présente presque partout entre 1417 et 1419, peut-être en grande partie due aux agissements des Bourguignons. Les révoltes françaises de ces années-là sont-elles si différentes de celles qui se sont déroulées quarante ans plus tôt?

Si on la compare au reste de l'Europe, cette chronologie n'a rien d'original; le point de départ de cette période agitée est un peu plus tardif qu'en Flandre ou en Italie, me semble-t-il. Les moments de paroxysme ne diffèrent guère. Mais les années 1357-1377 semblent plus calmes en France qu'en Italie ou même qu'en Angleterre. Les incidents ruraux sont peu nombreux ou mal connus; Mollat et Wolff attribuent le calme d'une vingtaine

<sup>17</sup> A. Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris 1888.

d'années après 1357, à la différence de la Toscane, à la peste de 1361 et à l'abattement qui la suivit. Ce retour de peste fut-il plus violent en France?

Bernard Chevalier reste d'ailleurs très prudent et parle de «chronologie vaporeuse»<sup>18</sup>.

## 2. *Les difficultés d'une chrono-typologie*

Fondant leur analyse sur cette périodisation, Mollat et Wolff ont construit une chrono-typologie. Ils distinguent:

- une première époque intitulée «les moyens contre les grands», qu'ils caractérisent comme celles de la révolution démocratique,
- ensuite les révoltes de la misère, qu'ils font commencer dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle à Paris, où la famine surexcite les haines sociales, qui s'aggravent encore dans un monde ébranlé par la Peste,
- les années révolutionnaires qui ébranlent presque toute l'Europe occidentale (1378-1382),
- enfin, après un temps d'accalmie lié à la violence de la répression, une période où se mêlent des conflits politiques et conflits sociaux. Dans leur perspective européenne, ils vont jusqu'aux révoltes hussites qu'ils considèrent comme d'un type nouveau.

Révoltes de la misère, années révolutionnaires, ces qualificatifs sont-ils confirmés par les quelques études récentes?

A dire vrai, au cours de ce long siècle, coexistent toutes les formes de révolte. Sans doute parce que même si une évolution politique et économique se dessine à l'échelle du royaume, les différences régionales et locales demeurent encore dominantes. Et la pertinence du royaume comme cadre de l'étude des révoltes a ses limites. Cette échelle d'analyse induit des perspectives trompeuses. A la chrono-typologie il faut ajouter une géo-typologie.

## 3. *Localisation des révoltes*

La localisation des révoltes est une pièce à verser au dossier de l'interrogation sur les causes des révoltes, car il est une France de la sédition et une France que la guerre et les malheurs traversent, mais qui ne se révolte pas.

Pendant ce long siècle, certaines villes ont eu un profil particulièrement agité. Parmi les championnes de l'émeute Provins<sup>19</sup> et Rouen, Lyon, Béziers

<sup>18</sup> *Les bonnes villes de France* cit., p. 300.

<sup>19</sup> Sur Provins, voir notamment le mémoire de maîtrise de Louise Richard, *Les émeutes à Provins vers 1280*, soutenu à la Sorbonne sous la direction de Michel Mollat en 1969.

et Carcassonne. A Provins, six révoltes avant 1354, à Rouen aussi. Paris de l'émeute de 1307 à celle de 1418 a connu des événements particulièrement graves. Il y a sans doute des profils plus contestataires que d'autres, même à courte distance. Caen beaucoup moins séditionnaire que Rouen par exemple, mais il est vrai qu'elles n'ont ni la même population ni le même niveau d'activité économique. Pourquoi Provins plus que les autres villes champenoises? Pourquoi Béziers plus que Nîmes? Si certaines régions offrent des disparités peu explicables entre des villes comparables et voisines, il en est au contraire où les mêmes causes semblent bien produire les mêmes effets: les deux petites villes voisines, dans le Forez, que sont Montbrison et Saint-Galmier se révoltent à deux ans de distance en 1308 et 1310.<sup>20</sup>

Ces histoires divergentes ou parallèles posent évidemment la question de la contagion, à petite et à plus longue distance. Mollat et Wolff sont sceptiques. Ils pensent plus à des raisons concomitantes qu'à des liens organisés, même si on sait les échanges de lettres entre Etienne Marcel et d'autres villes<sup>21</sup>. La contagion est décrite pour les villages de la jacquerie. Les insurgés d'Amiens en 82 criaient «Vive Gand, vive Paris». Claude Gauvard cite l'exemple d'Attichy où la population résiste au roi par solidarité avec ceux de Gand qui étaient alliés avec ceux de Paris et ceux de la ville de Rouen<sup>22</sup>. L'exemple de Clermont-l'Hérault, connu par la lettre de rémission accordée à son seigneur, est également clair: les révoltés y auraient crié *faciamus sicut illi de Montepessulano et de Claromonte*.<sup>23</sup> On sait la vitesse à laquelle se répandent les peurs. Ne peut-on imaginer que la grève des impôts décidée ici est connue là et crée un précédent tentant, mais risqué?

Contagion ou pas, les révoltes repassent par les mêmes chemins. La géographie en est la même au long de la période. Les formes, les raisons, les circonstances, l'intensité peuvent être différentes d'une période à l'autre. Elle épargne l'Aquitaine au sens très large: de la Loire au Toulousain. Pour l'essentiel elle touche de la Normandie au Midi toulousain en passant par la Picardie et l'Île de France, la Champagne, le Lyonnais et le Forez et

<sup>20</sup> E. Perroy, *Une émeute fiscale à Montbrison sous Philippe le Bel*, «Bull. Diana» 1939, reed. *Études d'histoire médiévale*, Publications de la Sorbonne, Paris 1979 pp. 131-140; E. Fournial, *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.*, Les Presses du Palais Royal, Paris 1967, pp. 192-93.

<sup>21</sup> R. Cazelles, *Etienne Marcel, champion de l'unité française*, Tallandier, Paris 1984

<sup>22</sup> C. Gauvard, *De grâce especial* cit., note 12, p. 565; et l'exemple de l'accord acquis en Parlement en 1385 après les commotions «qui ont agité Arques, Saint-Omer et Saint-Bertin»; il évoque les bannis venus de Flandre pour inciter les tisserands et le commun «à faire commotion et sédition».

<sup>23</sup> Il s'agit de Clermont en Auvergne (Devic et Vaissette, *Histoire Générale de Languedoc*, Privat, Toulouse 1872-1904, t. X, col 1632-1639).



tout le Midi languedocien. Les raisons de cette répartition en semblent assez claires. Ce n'est pas exactement l'importance démographique, mais la densité de l'urbanisation qui semble compter: dans les zones urbanisées, même de petites villes se soulèvent, pourtant moins peuplées que les principales villes des régions peu urbanisées. Même les révoltes de cultivateurs et de ruraux, jacquerie, Tuchins, vigneron d'Auxerre appartient (à l'exception de la partie du Massif Central qui a connu le Tuchinat) à des régions de forte densité rurale, d'agriculture productive et de villes développées. C'est un élément essentiel à porter au dossier des révoltes du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### 4. *À la recherche des caractéristiques des révoltes*

On ne dira jamais assez l'originalité de chaque révolte; néanmoins la simultanéité et la proximité des raisons invoquées entraînent à chercher les motifs et circonstances qui meuvent le peuple.

Il faut faire la part des choses dans le déroulement des événements entre des tensions et des agitations sans crime ni effusion de sang et de longues et violentes séditions.<sup>24</sup>

Il faut également faire apparaître, aussi nettement qu'il est possible, qui sont les cibles des violences et quels sont les objectifs avoués des émeutiers. A quel type de biens s'en prennent les insurgés? Aux hôtels de l'oligarchie urbaine, aux bâtiments symboles du pouvoir ou à tout ce qui se trouve sur leur chemin.

Il faut enfin tenter d'établir qui sont les acteurs en distinguant villes et campagnes, élites paysannes et moyenne bourgeoisie urbaine, salariés des bons métiers et salariés à l'emploi précaire.

#### 5. *Déjà au temps de Beaumanoir*

Il n'est pas sûr que la France, comme le reste de l'Occident, soit entrée en commotion seulement après 1300. On sait bien la précocité des *takehans* des Flandres. Le témoignage de Philippe de Beaumanoir, écrit entre 1280 et 83, est là pour montrer que les phénomènes décrits pour le XIV<sup>e</sup> siècle sont déjà sensibles du moins dans le Nord de la France et du moins à un esprit aussi acéré et lucide.

Dans les coutumes de Clermont en Beauvaisis, il évoque les haines «qui

<sup>24</sup> Bernard Chevalier, dans *Les bonnes villes*, fait soigneusement la part, à partir des sources, entre l'émotion, mouvement de foule tumultueux hors norme, qui résulte d'un «effroy» et la révolte ou rébellion (p. 299).

meuvent l'un lignage contre l'autre» mais il écrit aussi au § 1520<sup>25</sup>: *nous avons vu moult débat es bonnes villes des uns contre les autres, si comme des pauvres contre les riches ou des riches même les uns contre les autres...* Les raisons qu'il avance sont l'impossibilité de se mettre d'accord sur le choix d'un maire ou les dissensions sur l'usage des revenus de la ville. Il met en avant au paragraphe suivant que les pauvres et les moyens n'ont aucun moyen de participer à l'administration de la ville, que les jurés désignent leurs frères et leurs neveux pour leur succéder et que quand le commun demande des comptes, la réponse fournie est qu'il se les ont donnés les uns aux autres. Au § 1525 il indique que la mauvaise répartition des tailles est souvent cause du mécontentement. Pour autant, dans un autre chapitre, Philippe de Beaumanoir n'est pas tendre avec les coalitions des travailleurs: *il y a alliance contre le commun profit lorsque certaine manière de gens jurent... qu'ils ne travailleront plus à prix aussi bas qu'au paravant, augmentent ce prix de leur propre autorité, s'entendent pour ne pas travailler à moins et établissent entre eux des peines ou des menaces contre les compagnons qui n'observeront pas cette alliance. Ces alliances sont contre le bien public et il faut emprisonner les meneurs et ne les libérer que contre paiement de l'amende pour rupture de la paix publique.*<sup>26</sup> Les «contens», comme écrit Beaumanoir, c'est-à-dire les conflits, sont donc analysés déjà comme grèves des travailleurs, protestation des pauvres contre les riches, mais aussi luttes des riches entre eux. Les oppositions sont multiples et souvent enchevêtrées. Les thèmes majeurs des agitations du XIV<sup>e</sup> siècle, partage du pouvoir, juste répartition des charges fiscales et organisation du travail, sont déjà là. Il se peut que les sources se fassent ensuite plus abondantes pour nous faire connaître les révoltes. Néanmoins le fait semble avéré: si les principaux sujets de tension étaient déjà présents dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les «débas» se sont envenimés par la suite, et s'expriment au XIV<sup>e</sup> siècle par des émeutes plus ou moins longues. Pourquoi?

## 6. *Les scenarii*

Comment des tensions et «débas» explose la révolte? L'atmosphère est lourde de peurs diverses, sur lesquelles nous reviendrons. Des rumeurs circulent, conversations privées. Eclate un cri, un haro. Le plus célèbre est celui

<sup>25</sup> *nous avons veu moult de débas es bonnes villes des uns contre les autres si comme des povres contre les riches ou de riches meismes les uns contre les autres: si comme quant il ne peuvent accorder a fere maieur ou procureurs ou avocats ou si comme quant li un mentent sus as autres qu'il n'ont pas fet des reçoites de la vile ce qu'ils doivent.* Ed. AM Salmon, Paris 1900, reed. 1970, p. 267.

<sup>26</sup> Cité par Mollat-Wolff, *Ongles bleus* cit., p. 46 dans cette version modernisée; § 884 p. 446 de l'édition Salmon.

de la marchande des quatre saisons en friction avec un receveur des aides, à Paris en 1380<sup>27</sup>. On sonne le tocsin; alors le peuple s'assemble en armes, comme il convient au son du tocsin. Les discussions sont désormais sur la place publique. Souvent, ce rassemblement bruyant se disperse sans émeute. On sait bien que pour passer de l'émoi à l'émeute, il est nécessaire (mais sans doute pas suffisant) qu'il y ait à la tête du mouvement des gens qui se connaissent et ont une certaine habitude d'agir ensemble, tisserands, foulons, bouchers. Et qu'on trouve un chef, rarement un menu, presque toujours un notable. De fait le plus souvent la révolte est soutenue, par contrainte ou par choix, par une partie des notables, de ceux qu'on désigne par l'expression «gens d'état». La foule grossit, femmes et enfants s'y adjoignent et toute une population émotive et qui n'a rien à perdre. On s'en prend aux biens, hôtels des plus riches ou des plus puissants saccagés, parfois pillés. Parfois aux personnes: violences, effusion de sang, puis vient le temps des ripailles et la fête.<sup>28</sup> En général les notables ont alors déjà rompu avec les émeutiers. L'émeute est une subversion temporaire de l'ordre dans la France du XIV<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas une révolution.

Vient alors la répression. Deux cas de figure, le premier plus fréquent que le second. Les pendus et les bannis sont de pauvres hères; mais parfois aussi des chefs de métier, des hommes qui ne sont pas sans importance. Ce n'est pas la justice qui passe. Le prince exige «des victimes expiatoires, frappe toute la collectivité de lourdes amendes, supprime le corps de ville qui n'a pas joué son rôle».<sup>29</sup> Ensuite, souvent assez vite, vient la réconciliation et la grâce. L'amende payée, la paix est retrouvée et le prince reçoit l'amour de ses sujets. Tel est le schéma languedocien après les révoltes urbaines et celle des Tuchins, entre 1374 et 1383. Exécutions publiques ou à la sauvette, on ne sait. En tous cas les campagnes sont pleines de pendus; les nobles orchestrent la répression et exécutent les anciens tuchins, le duc de Berry confisque les biens. Les autorités consulaires usent de la répression pour clore le cycle des révoltes, là où elles s'en étaient pris aux élites urbaines. Certains Tuchins fuient. L'immense majorité revient à la vie normale. Vient la rémission en 1383, puis, six ans plus tard, le voyage de Charles VI en Languedoc: après avoir remis les arrérages, remplacé le duc de Berry par des réformateurs, le roi passe Noël à Toulouse.<sup>30</sup>

<sup>27</sup> *Ibid.* p. 172.

<sup>28</sup> Parmi d'innombrables exemples de épisodes festifs, on citera les Tuchins, qui à peine maîtres de Bagnols-sur-Cèze, se répandent dans les lupanars et les tavernes pour jouer aux dés et s'enivrer. Ils marient même l'un de leurs chefs et consomment dans un grand festin une bonne partie de leur butin.

<sup>29</sup> B. Chevalier, *Les bonnes villes* cit., p. 291.

<sup>30</sup> Voir la thèse de V. Challet, cit., note 4, 5<sup>e</sup>ème partie.

### 7. *Le faible poids de la prédication*

A l'origine de ces scenarii, on ne trouvera guère de mouvement d'exaltation religieuse. Il y a bien, en 1320, le périple des Pastoureaux, ces jeunes venus du Nord de la France, qui avaient laissé «les bêtes es patis et s'en allaient sans saluer père et mère». Il s'achève misérablement dans la région de Toulouse: c'est un archaïsme qui n'a pas d'équivalent à cette époque. Les thèmes égalitaires chrétiens, attestés pour la révolte des paysans anglais, sont probablement présents. Ils sont en tous cas attestés dans des révoltes postérieures en Velay et Forez, au début du règne de Charles VII<sup>31</sup>. Néanmoins, ni Savonarole ni Jean Huss parmi les chefs des révoltés, ruraux ou urbains dans la France du XIV<sup>e</sup> siècle.

On pourrait rattacher à des motifs religieux l'agitation qui règne dans les villes languedociennes entre 1300 et 1305, surtout à Carcassonne et qui se terminent par la pendaison de bourgeois de Carcassonne et de Limoux; les harangues fougueuses du Franciscain Bernard Délicieux y ont très largement participé, mais il s'agit de rébellion contre l'Inquisition.<sup>32</sup> Les deux principales émeutes sont tournées contre le couvent des Dominicains et la sinistre prison du Mur.

En revanche, beaucoup d'émeutes ont de très forts relents d'anti-sémitisme, de celle des Pastoureaux jusqu'aux diverses émeutes parisiennes en passant par le pogrom de Chinon. L'émeute du 14 novembre 1380 à Paris commence par une protestation antifiscale et mais aboutit au pillage des maisons d'une quarantaine de juifs, à la mort d'un rabbin et à la soustraction d'enfants juifs à leurs parents pour les faire baptiser.<sup>33</sup>

### 8. *La lutte contre la seigneurie et la hantise de la servitude*

La lutte contre la seigneurie n'est en revanche pas absente des mouvements de révolte.

Dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, certains sont encore de type communal<sup>34</sup>, parfois sanglants: c'est le cas de la révolte de Châteauneuf-

<sup>31</sup> Cité par Mollat et Wolff, *Ongles bleus* cit., p. 240.

<sup>32</sup> B. Hauréau, *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise 1300-1320*, Hachette, Paris 1877, reed. Loubatières, Toulouse 1992.

<sup>33</sup> Claude Gauvard, *De grâce especial* cit., cite une lettre de rémission de 1385 qui se rapporte à des événements contemporains des pillages et mises à mort de Juifs parisiens, événements qui ont conduit au pillage des biens de deux juifs de Montereau, et auxquels ont participé cinq officiers de la ville (p. 564, note 154).

<sup>34</sup> Dans son ouvrage consacré au *Carnaval de Romans*, (Paris 1979), Emmanuel le Roy Ladurie a distingué jadis les commotions «médiévales» où le conflit se noue entre

les-Tours en 1305 où sous couvert de confrérie les émeutiers ont «fait des monopoles et usurpé le nom de commune». A Calais en 1298, à Beauvais en 1305 aussi, à Saint Quentin en 1311 il s'agit bien encore d'affaires communales<sup>35</sup>. La rébellion de Saint-Malo, en 1308 est peut-être la plus célèbre car elle est le seul évènement connu de ce type en Bretagne, mais sans effusion de sang; dressée contre l'évêque et le chapitre, elle vient du refus seigneurial d'engager des travaux de fortification<sup>36</sup>. Ce n'est pas le poids financier de la seigneurie qui est à l'origine de l'exaspération, mais l'absence d'autonomie de la ville, ou plutôt le refus exprimé par l'évêque et le chapitre d'engager des travaux de défense, afin d'assurer la protection des sujets. La crainte que l'autorité requise ne sait pas apaiser est une des constantes émotives du XIV<sup>e</sup> siècle. La forme qu'elle revêt dans ce cas, l'exigence d'une autonomie communale, peut être considérée comme archaïque, si l'on reprend les critères élaborés par E. Le Roy Ladurie en 1979. Critères sans doute caricaturaux, mais qui ont leur sens dans la perspective d'une mort annoncée de la société féodale dans la plupart des villes françaises au XIV<sup>e</sup> siècle.

En revanche, le temps est loin où les villes se battaient pour limiter le poids de la seigneurie banale et les atteintes à la liberté des personnes. Dans les campagnes, il en va un peu autrement. On sait bien les violences de la jacquerie, «ainsi ces gens, rassemblés sans chef, brûlaient et volaient tout et tuaient gentilshommes et nobles dames et leurs enfants», écrit Jean de Venette.<sup>37</sup> Les Jacques s'en sont pris aux châteaux, où s'entassaient des privilèges indus: il se peut que les défaites successives de l'ost aient montré que les seigneurs ne sont plus les protecteurs qu'ils devraient être. Les accusations contre les nobles portent plus sur leur trahison que sur l'injustice des taxes seigneuriales. La jacquerie commence par une altercation avec des gens d'armes, dans un climat d'énervement, sans préméditation; l'organisation vient ensuite. A coup sûr, son extension montre des sentiments largement partagés. La même grande peur en somme qu'à Saint Malo, dans le contexte rapproché de la guerre. Révolte de la misère, la jacquerie? Quoi qu'on en ait dit, pas plus que les autres agitations rurales de la période. Les régions touchées sont riches, peut-être moins riches que dans un passé récent. Mais on sait aussi qu'il n'y avait pas que de pauvres paysans instables

autorité seigneuriale et communautés rurales ou urbaines et commotions «classiques» où l'adversaire reconnu par les communautés est le prince ou plutôt ceux qui lèvent l'impôt pour lui.

<sup>35</sup> Cité par B. Chevalier, *Corporations* cit., p. 28 et *Les bonnes villes* cit., p. 282.

<sup>36</sup> J.P. Leguay, H. Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Ouest France, Rennes 1982, p. 53.

<sup>37</sup> Cité par Mollat et Wolff, *Ongles bleus* cit., p. 124.

parmi les Jacques: les Grandes chroniques citent aussi de riches hommes et des bourgeois et les assemblées dans les villages écoutaient des notables paysans. Qu'allaient faire les Jacques à Compiègne et à Meaux, pour y assaillir le marché? L'ouverture des marchés, céréaliers notamment, est sans doute génératrice d'une autre forme d'incertitude que la guerre. Cinquante ans plus tard, dans la deuxième décennie du XV<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de guerre civile la même région connaît des événements très comparables, moins célèbres, peut-être plus diffus, secousses sporadiques<sup>38</sup>. Pérennité des craintes et des refus?

Mais les découvertes récentes de Ghislain Brunel<sup>39</sup> interdisent de trop amenuiser le poids de la colère sociale. Le servage qu'on croyait presque disparu au XIV<sup>e</sup> siècle, en dehors des régions où il se généralise comme la Champagne, certaines seigneuries berrichonnes ou, hors du royaume, la Franche Comté ou la Savoie survit dans des poches au statut insupportable. Il y eut une révolte servile dans la région de Laon en 1338, exactement vingt ans avant la jacquerie. Non pas exactement dans la même région, car celle-ci durement matée en 1338 ne bougea pas en 1358. G. Brunel a récemment exhumé aux Archives Nationales le *Livre des serfs* du chapitre cathédral de Laon. Ce document rédigé en 1406 par un seul scribe, long de 125 f<sup>o</sup>, analyse les actes conservés par les archives du chapitre concernant les serfs; quelques actes originaux le complètent ou le recourent. L'exploitation de ce livre des serfs a permis à G. Brunel une étude très neuve sur le servage dans le Nord du Bassin Parisien; il y montre que les seuls actes de manumissions individuels ont rapporté au chapitre entre 1330 et 1340 la somme colossale de 12 000 livres, non négligeable au moment où les chanoines se sont engagés à payer au roi 20 000 livres pour ratifier la suppression de la commune de Laon. Dès 1280, des désobéissances et des «conspirations» sont mentionnées. Les communes, rurales et urbaines, offraient encore un recours; leur suppression progressive entre 1323 et 1331 (Laon) le ferment. Les conspirations se font plus fortes. A partir de 1337, les tailles ne sont plus payées. Entre mars et juillet 1338, la situation s'envenime. Quand vinrent les gens du chapitre, «a son de cloche se rassemblèrent et armerent et les assaillirent et villenerent... criant à haute voix 'à mort'»... Fuite des gens du chapitre; bris du sceau royal. Les documents royaux évaluent à 40.000 le nombre des insurgés; en fait 24 villages avaient participé au mouvement, cinq à six mille personnes. La répression est ra-

<sup>38</sup> Le Religieux de Saint-Denis s'en fait l'écho: «foulaient aux pieds toute crainte de Dieu et des hommes, ne songent qu'à piller et mettent tout à feu et à sang, sous prétexte de tirer vengeance de l'injustice commise à leur égard».

<sup>39</sup> G. Brunel, *Les hommes de corps du chapitre cathédral de Laon* cit., note 4.

pide: 9 hommes, issus de 7 villages différents, sont exécutés, et six femmes marquées au fer rouge (flétries sur les joues). Aussitôt les reconnaissances serviles reprennent. Mais le roi cherche une solution au conflit en 1340 (deux ans plus tard) «pour toujours nourrir bonne paix entre (ses) sujets»; les biens sont rendus, les procès annulés. La miséricorde après le sang. Les statuts personnels sont totalement confirmés, mais l'arbitraire judiciaire du chapitre, les citations à Laon, est régulé: il y aura désormais lettres patentes et délai de quatre jours pour comparaître. Le mouvement est resté limité, semble-t-il, à la seigneurie capitulaire. Il n'en est pas moins le signe d'exaspération latente des paysans et du recours nécessaire à la violence pour faire évoluer leur condition juridique et financière. Peut-on les interpréter comme le rattrapage violent d'une évolution qui s'est faite ailleurs de manière plus progressive? En tous cas la servitude (on le verra encore plus loin) reste une hantise<sup>40</sup>

### 9. *Les revendications des travailleurs*

A l'autre extrémité du champ des relations sociales, l'organisation du travail est une autre des multiples sources d'affrontements. Elle concerne évidemment surtout la ville, mais parfois aussi les campagnes et pas exclusivement le travail artisanal. Ainsi le mouvement des vigneron d'Auxerre en 1393<sup>41</sup>. A la fois propriétaires de quelques ceps et salariés, ce n'était pas tant la valeur des salaires que la durée du travail qui les agita. A dire vrai, le mouvement commence par une plainte des employeurs, qui se plaignent de leurs salariés: «engraissés en leur richesse» ils passent à chaque repas très grand délai». Révélant leur capacité d'organisation, les vigneron avaient avancé collectivement l'heure à laquelle ils quittaient le travail; les cris qui résonnent de vigne à vigne leur permettent de se coordonner. Ils trouvent écho auprès des villages voisins qui entrent dans le mouvement et tentent même d'étendre leur protestation aux autres métiers. Les vigneron sont soupçonnés de «faire et émouvoir une manière de jaquerie et mailleterie» Ils ont certainement d'excellents conseils qui leur permettent de faire évoquer l'affaire par le Parlement et l'argumentation présentée, qui renvoie d'ailleurs à leur statut de libre, confirmant la permanence de la référence au servage, a des accents sublimes «le terroir d'Auxerre est très fort et dur...

<sup>40</sup> Dans l'analyse de l'accord, cité par Claude Gauvard, *Corporations* cit., p. 565, accord conclu en Parlement en 1385 après les soulèvements des villes du Nord (Arques, Saint-Omer, Saint-Bertin), figure la mention des paroles prononcées par deux meneurs qui firent refuser la fourniture d'un char au seigneur d'Attichy pour participer au voyage de Flandres avec Charles VI: ils avaient peur de nouvelles «servitudes.

<sup>41</sup> Cf. Mollat et Wolff, *Ongles bleus* cit., p. 244 et sq.

Bien qu'ils soient pauvres gens, toutefois ils sont des hommes et l'on ne doit pas exiger d'eux telle peine et tel travail comme on ferait d'un bœuf ou d'un cheval». On trouva un compromis.

Il en va souvent plus tumultueusement encore des conflits analogues dans les villes. Ils sont attestés dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement dans les milieux du textile. On sait souvent indirectement, par les interdictions qui en sont faites, les alliances et coalitions de ouvriers contre les donneurs d'ouvrage. Mais le plus souvent c'est parce que les autorités municipales soutiennent ouvertement les patrons (ce qu'ils sont aussi) que la contestation se porte contre elles. Notamment parce que ce sont les cloches qui signalent la fin de la journée de travail et que l'heure en est décidée par le conseil. Ces bouffées de violences sont rarement durables, rarement sanglantes. Il peut arriver que ce soit l'allongement de la durée de la journée qui déclenche l'émeute, comme à Provins en 1281, 1315 ou 1324<sup>42</sup>. Il est probable aussi que, sans aggravation, la situation paraisse insupportable; c'était peut-être le cas dans les très nombreux conflits normands de la première moitié du siècle. A Paris et à Saint-Denis dans les années 1320 aussi chez les foulons: les maîtres reprochent aux ouvriers des accords visant à retarder l'heure de prise du travail; les valets reprochent aux maîtres de prendre trop d'apprentis<sup>43</sup>. La situation complexe et variée des maîtres des métiers dans le processus de production, les diversités des niveaux de revenus au sein du même métier ainsi que la hiérarchie de fortune et de prestige des métiers entre eux achèvent d'obscurcir la compréhension que nous avons des conflits. Bien souvent d'ailleurs les conflits du travail recourent ceux de la révolte contre l'oligarchie municipale et les luttes entre grands et petits métiers.

<sup>42</sup> En 1281, à l'annonce de nouveaux impôts levés par le nouveau comte Edmond de Lancastre et le roi de France pour reconquérir la Navarre, l'ensemble de la population provinoise se mutine: 6000 personnes selon les sources. Peu auparavant une nouvelle «grande coutume» a augmenté les droits sur le commerce de draps. Pour éviter ce surcroît d'imposition, le maire, Guillaume Pentecôte décide de retarder d'une heure la fin de la journée de travail. La foule des ouvriers s'amasse, fait sonner le tocsin et se dirige vers l'hôtel de ville, ancien palais des comtes de Champagne. Ils enfoncent la porte, errent à la recherche du maire, le bastonnent et le piétinent, puis saccagent le palais. De là se dirigent vers les maisons de quelques échevins, et finissent la journée en beuveries. Tel est du moins le récit. Une chronique anonyme décrit la violente répression qui s'ensuivit, mutilation et pendaisons, exercées par Edmond de Lancastre, qui bannit 52 personnes: presque le tiers est ouvrier du textile. Cf. Louise Richard, *Les émeutes à Provins* cit. Dès le mois d'août vint la grâce qui coûta plus de 400 livres à la ville.

<sup>43</sup> Mollat et Wolff, *Ongles bleus* cit. p. 96.



### 10. *Les émeutes de la cherté*

De ces émeutes issues du monde du travail, on peut rapprocher celles liées à la cherté. Il semble que ce soit les mêmes couches urbaines qui s'émeuvent. Telle semble avoir été la cause de plusieurs des révoltes de Provins, notamment en 1316, 1330 et 1348. Néanmoins les disettes ne paraissent pas avoir été souvent le moteur de ces commotions sociales dans la France du XIV<sup>e</sup> siècle et les chertés plus que les disettes.

C'est peut-être la peur de manquer qui soulevait les foules, dont l'existence quotidienne était de toutes façons difficile. Le récit de la rébellion d'Orléans en 1343 en fournit un exemple. Les grandes chroniques de France<sup>44</sup> rapportent l'aide que le roi voulut organiser à partir des bons pays d'Orléans, de Beauce et de Gâtinais pour secourir la Bourgogne où les vivres manquaient.<sup>45</sup> Les clerks étudiants, qui s'étaient déjà révoltés à plusieurs reprises et notamment en 1284 contre la levée d'un subside pour payer la guerre d'Aragon, remuèrent «les bourgeois et le commun»; «ils disaient que les marchés seraient amenuisés et vidés», ils allèrent aux bateaux qui s'apprétaient à porter le blé en Bourgogne, s'en saisirent et le vendirent; la phase suivante fut de briser les portes et de se répandre dans les villages voisins. La répression vint, pendaison sur le champ de tous ceux qui furent dénoncés par le prévôt. «Peu après, la révolte cessa». De cet épisode on retiendra, outre le milieu étudiant comme fauteur de troubles, des caractéristiques essentielles: l'irritation de voir ses propres ressources, de nourriture ou d'argent, utilisées pour autrui et le danger, déjà signalé, senti devant le commerce des blés.

Jusqu'à un certain point, on pourrait aussi rattacher à ce type de sentiment la révolte de 1307 à Paris. Ce sont ici les remuements monétaires qui mirent le feu aux poudres: une dévaluation annoncée de près de 40% qui fit monter les prix et notamment les loyers. Les artisans s'en prirent au maître de la monnaie, Etienne Barbette et à ses biens, puis au roi réfugié hors de Paris, au Temple où il est assiégé. La ville reprise, 28 maîtres de métiers furent pendus puisque les responsables étaient en fait inconnus. Être injustement lésé par l'autorité qui gouverne aveuglément, telle est l'une de la colère populaire.

<sup>44</sup> *Grandes chroniques de France*, ed. J. Viard, Paris 1937, t. 9 p. 237-239; cité par *Sources d'histoire médiévale*, ed. G Brunel, E. Lalou, Larousse, Paris 1992, pp. 762-63

<sup>45</sup> S. K. Cohn, *Lust* cit., p. 67 sq.

## 11. *Gouvernement municipal et fiscalité*

Colère contre l'injuste répartition des impôts, due à l'injuste répartition des pouvoirs. Si bien des raisons diverses et parfois conjuguées expliquent l'irruption de quelques unes des révoltes françaises, c'est bien la colère fiscale qui en a mu le plus grand nombre, partout et pendant toute la période. Que les deux phénomènes, oligarchie municipale et gestion financière, soient liés ne fait doute pour personne. B. Chevalier a décrit, quelle que soit l'apparence des statuts de la ville, cette «poignée d'hommes habitués à se rencontrer pour préparer toutes les décisions à prendre...», cette sorte de conseil municipal informel (qui) rassemble les vrais décideurs» et constitue le «cerveau du corps de ville». <sup>46</sup> Une oligarchie dépendante, qui choisit en général, plus encore dans la France du Nord, une fiscalité indirecte pour financer ses décisions. Cette oligarchie municipale suscite une méfiance qui peut vite se muer en tumulte ou révolte, surtout si se profile, nous l'avons vu, une modification du régime du travail ou la levée d'un nouveau subside royal. Mais il ne semble pas que la désignation d'un nouveau maire ou de nouveaux consuls ait jamais mis le feu aux poudres. Bien que l'assemblée du peuple ait à ratifier, dans nombre de villes, le choix fait par les sortants. Certains maires sont impopulaires et leur désignation, comme celle de Guillaume Pentecôte à Provins en 1280, fait monter la tension, mais elle n'est pas l'élément déclenchant à proprement parler.

Le plus souvent c'est un nouvel impôt royal qui allume l'incendie. Il est toujours ressenti comme une charge extraordinaire, à justifier. Et lorsque les Tuchins sont maîtres de Bagnols-sur-Cèze, ils font cesser les levées d'impôts et particulièrement la gabelle du sel. <sup>47</sup>

De fait cette charge extraordinaire pèse sur les menus d'une manière qu'ils jugent injuste. Ainsi dans la France du Midi, les tailles, la plus lourde des impositions, ont suscité des tensions dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle quel que soit leur destinataire. Comment les asséoir? <sup>48</sup> Par feu et livre réclament les «populaires»; lorsque ce premier pas est acquis, on demande une assiette non plus selon une estimation sommaire des fortunes mais selon une évaluation précise. La révolte est déjà sanglante à Cahors en 1268; la répression pend et bannit. Mais la solution fait son chemin: les conseillers d'Alphonse de Poitiers l'imposent pour toutes les dépenses importantes. Le système des échelles prévaut dans la plupart des grandes villes au cours

<sup>46</sup> *Les bonnes villes* cit., p. 206.

<sup>47</sup> V. Challet, *Mundare* cit., note 4.

<sup>48</sup> Albert Rigaudière, *Les origines médiévales de l'impôt sur la fortune*, dans *L'impôt au Moyen Age. L'impôt public et le prélèvement seigneurial*, Colloque tenu à Bercy 14-16 juin 2000, Ph. Contamine, J. Kerhervé, A. Rigaudière ed., Paris, 2002, 3 vol. pp. 227-287

du XIII<sup>e</sup> siècle, à Montpellier d'abord, puis à Nîmes en 1272, à Lodève en 1301, à Béziers peu après; il prévoyait l'élection des consuls par des groupes de métiers, les échelles. Inutile de préciser que toutes les précautions sont prises pour que les consuls ne viennent pas des échelles les plus basses<sup>49</sup>. Les conquêtes des «menus» sont minces au cours du XIII<sup>e</sup> siècle; elles ne sont pas inexistantes. Mais au cours du XIV<sup>e</sup> siècle elles deviennent de plus en plus difficiles à maintenir ou accroître. Prenons l'exemple de Carcassonne, sans doute une sorte d'extrême parmi les villes méridionales parce que la pression des populaires qui s'exerce partout, y a sans doute obtenu moins de concessions qu'ailleurs. Le temps de Bernard Délicieux où régnait une relative unanimité n'est plus. Lorsque la ville doit payer l'amende due par tout le Languedoc à cause de la révolte des Tuchins, la levée se fait avec une extrême difficulté. Le procureur du roi a même accusé les consuls, trésoriers et estimateurs de ne pas rendre de comptes, d'avoir détourné à leur profit l'argent commun, et d'avoir opprimé les «pauvres». <sup>50</sup> L'agitation devient émeute en 1413 lorsqu'on apprend que le duc de Berry retrouve ses fonctions de lieutenant du roi. <sup>51</sup> Pourquoi ce mécanisme se grippe-t-il par lequel les menus acceptaient d'être représentés par les membres d'un petit nombre de famille et parvenaient, certes au prix de contestations et de refus parfois violents, à imposer à l'oligarchie municipale une amorce de démocratie urbaine et de proportionnalité fiscale? C'est sans doute un espoir désormais sans cesse déçu.

Au refus des aides royales, il y a aussi une autre raison: l'incertitude de leur destination. Si les aides étaient à coup sûr destinées à payer des hommes d'armes pour défendre le pays contre les compagnies, le paiement en eût été mieux accepté. Les Tuchins languedociens viennent d'un pays qui a payé, au duc d'Anjou et au duc de Berry, lieutenants du roi en Languedoc, des sommes considérables pour la guerre et a l'impression d'être bien mal défendu par les armées royales. <sup>52</sup>

<sup>49</sup> P. Wolff, *Réflexions sur l'histoire médiévale de Carcassonne*, dans *Carcassonne et sa région*, Actes des XLI et XXIV congrès de la Fed. Hist. Languedoc méditerranéen et Roussillon, Carcassonne 1970, pp. 135-146, notamment p. 145; Id., *Les luttes sociales dans le Midi français*, dans *Regards sur le Midi médiéval*, Privat, Toulouse 1978; pp. 77-89, reprise des «Annales ESC», n° 4, oct-déc 1947, pp. 443-454.

<sup>50</sup> Mollat-Wolff, *Ongles bleus* cit., p. 229.

<sup>51</sup> Toutefois les consuls et les bourgeois participent aussi à l'émeute et par la suite, disent avoir été contraints de s'allier au peuple pour mieux le contrôler et le désarmer. Les 35 décapités sont en effet travailleurs agricoles, ouvriers du textile et artisans, mais aussi 3 bouchers et 3 marchands (Mollat-Wolff, *Ongles bleus* cit., pp. 236-237).

<sup>52</sup> Vincent Challet (cit. note 4) a bien mis en lumière la méfiance, puis la défiance des populations.

## 12. *Des révoltes largement politiques*

Rumeurs ou effrois se calment ou s'enveniment. Les conditions d'exercice du pouvoir politique ont joué un grand rôle dans le devenir des commotions du XIV<sup>e</sup> siècle. Mollesse ou dureté excessives ne rétablissent pas la confiance. Dans l'ensemble les officiers royaux ont assez bien su lâcher du lest ou comprendre les agitations, pour mieux reprendre la situation ensuite. Jean de Picquigny, enquêteur-réformateur pour le roi sut entendre, trop peut-être, les fureurs des Carcassonnais contre l'Inquisition.<sup>53</sup> Il en est d'autres exemples.

Les plus longues des révoltes semblent avoir été entretenues par des pouvoirs rivaux. Il n'est pas surprenant que la querelle des Armagnacs et des Bourguignons et la situation politique qui a suivi le traité de Troyes en 1420 aient fourni un terrain d'accompagnement aux révoltes parisiennes, normandes ou méridionales. Charles le Mauvais en 1357, Gaston Phoebus pour les Tuchins ne sont pas étrangers à la force des insurrections. La vacance du pouvoir aussi: la Champagne des années 1280 est dans ce cas.

## 13. *Les révoltés du XIV<sup>e</sup> siècle, «une nuée de vers»?*

Au terme de cette revue des révoltes françaises du XIV<sup>e</sup> siècle, il est temps de revenir sur l'image misérable qui fut la leur au Moyen Age, et qui a fortement influencé les historiens modernes et même récents. J'y reviendrai en suivant Vincent Challet et sa magnifique révision de ce que furent les Tuchins en Languedoc; un précédent historiographe les voyait comme des marginaux.<sup>54</sup> Le mouvement, plus précoce et plus bref dans la partie toulousaine du Languedoc, dura plus de 3 ans dans la sénéchaussée de Beaucaire, jusqu'en 1393 en Rouergue. A en juger par le petit nombre de feux qui furent exemptés de l'amende pour participation au Tuchinat, le mouvement fut généralisé.

Le Religieux de Saint-Denis, l'un des rares chroniqueurs à avoir parlé de cette révolte lointaine, matée sans panache, peu digne d'être écrite, les décrit ainsi: «des bandes de misérables à la vie désordonnée, avaient surgi comme une nuée de vers». <sup>55</sup> Les Tuchins porteraient leur nom de leur vie

<sup>53</sup> B. Hauréau, *Bernard Délicieux* cit., p. 14 sq.

<sup>54</sup> M. Boudet, *La jacquerie des Tuchins*, Paris 1895. Qu'il étudie surtout le mouvement en Limousin et Auvergne ne change pas fondamentalement cet aspect de la question.

<sup>55</sup> *Sane multitudo maxima abjectissimorum virorum, qui ob inconditos mores tuchini dicebantur, ubique in illis partibus, velut inquieti vermes, inopine eruperant.* Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI*, L.F. Bellaguet ed., Paris 1862, t.1, p. 307; reed CTHS, Paris 1994. La traduction est celle de Vincent Challet.

dans la touche, ces landes désertées par la culture. Pourtant, les observations fines faites par Vincent Challet, les montrent habitant au cœur de leur village, bien intégrés dans un réseau de solidarité: l'un de leur chef se marie dans l'église paroissiale et la majorité de la communauté villageoise est invitée au repas de noces. Marginaux, ils ne deviennent qu'après leur défaite, lorsque certains passent le Rhône, et s'engagent dans les compagnies provençales. Le Religieux de Saint-Denis les décrit minablement armés de vieux arcs, d'épées rouillées et de bâtons. Là encore, les témoignages des lettres de rémission ne vont pas dans ce sens: ce sont des cavaliers, vêtus d'une jaque blanche, serrée par un cordon rouge qui entret en ordre, bannières déployées, dans Bagnols-sur-Cèze qu'ils viennent de conquérir. Ils ont perdu, certes, le seul combat en rase campagne, celui d'Uchaud, mais ils excellaient à se former rapidement pour des coups de mains et à se fondre tout aussi vite dans la population. Il est bien probable qu'en Languedoc comme en Auvergne, après la chevauchée du Prince Noir en 1355 et les fréquents passages des grandes compagnies, l'auto-défense des communautés est devenu une nécessité à laquelle répond l'organisation du tuchinat. Il y a une dimension patriotique au tuchinat.<sup>56</sup>

La plupart des historiens ont soigneusement insisté sur la différence qui séparait les tuchins des révoltes urbaines contemporaines: villes contre campagnes. A y regarder de plus près, Vincent Challet montre au contraire que les villes, de Saint-Flour à Nîmes et à Toulouse, sont accueillantes aux tuchins: ils y mettent leur butin en sécurité et s'y approvisionnent. Ils aident Narbonne dans sa guerre contre le vicomte. Il y a plus: une véritable connivence entre les villes et les tuchins. Les villes s'aident des tuchins pour la garde des remparts: les brigands sont en fait chargés de la sécurité du territoire! Vincent Challet pense que le soutien des oligarchies urbaines aux tuchins est aussi manière de canaliser la violence des paysans et des artisans hors de la ville. De fait, dans la partie centrale, Béziers et Clermont l'Hérault, les révoltes sociales sont violentes; or les sources ne parlent pour ainsi dire pas des tuchins. Et la fréquence des révoltes urbaines en Languedoc, depuis 1374 (Castenaudary), les violences qui se sont exercées contre les consuls (mis à mort à Béziers<sup>57</sup>) mettent les élites urbaines dans l'angoisse. L'obsession de ces violences peut expliquer l'attitude des gouvernements urbains.

<sup>56</sup> Sur ce point voir l'article de P. Charbonnier, *Qui furent les Tuchins?* dans *Violence et contestation au Moyen Age*, CTHS, Paris 1990, pp. 235-247.

<sup>57</sup> L.-J. Thomas, *La sédition du 8 septembre 1381 à Béziers et la légende de Bernard Pourquier*, «Bull. soc. Arch. Béziers», 1930, XLVII, pp. 5-40.

En tous cas Vincent Challet propose que loin d'être le fait de marginaux, le tuchinat représente une forme extrême de la sociabilité méridionale. Le procès que Pons Biordon, cet anobli récent, receveur de la gabelle, acquéreur du château d'Aiguèze, intente contre les syndics de Bagnols sur Cèze met en scène le réseau de sociabilité organisé dans un rayon d'une trentaine de km autour de la bourgade.<sup>58</sup> Les tuchins se sont emparés du grenier à sel de Pont-Saint-Esprit et ont mis à sac le château de Pons Biordon. Celui-ci accuse les syndics de complicité. Défilent de nombreux témoins et l'on voit notamment raconter que le blé, qui avait été entassé par Pons Biordon dans son château, reprit grâce aux tuchins le chemin des villages environnants. Marginaux rebelles? En tous cas, le vicomte de Turenne les considère comme des interlocuteurs à prendre en considération. Et ils ont des conseils avisés. Ce n'est qu'à la fin du mouvement que le pouvoir royal arrive à les harceler, à les couper de leur environnement social et à faire basculer les élites urbaines.

Au cœur des révoltes françaises du XIV<sup>e</sup> siècle, je placerais donc des peurs diverses, peurs qui ont tendu, parfois à les rompre, les sentiments. Parfois celui de toute une ville ou de toute une région, tous milieux confondus. Plus souvent celui des menus. Les émeutes de Montpellier<sup>59</sup> et de Béziers, deux villes proches, deux dates proches (1379 et 1381), le meurtre des officiers royaux dans l'une, emmenée par les consuls, le meurtre des consuls dans l'autre, autant dire qu'il est indispensable de prendre en compte l'importance des situations locales. Les «vieilles» révoltes serviles et les «nouveaux» conflits du travail voisinent dans ce paysage multiple.

A coup sûr le refus de la fiscalité constitue un ferment de violence, dans ce royaume où les dépenses somptuaires de certains princes et les mécomptes des guerres n'incitent pas à concevoir le royaume comme cadre politique de référence. La fidélité au roi certes, même s'il est mal conseillé, mais le patriotisme se vit à une échelle plus étroite. Parfois même très étroite, si l'on prend en compte les rivalités intenses entre villes voisines et même entre villages voisins qui constituent l'une des composantes majeures de l'espace politique.

Le désarroi semble profond, la colère contre une élite qui ne joue pas son rôle d'intermédiaire entre l'État et lui.<sup>60</sup> Il se peut aussi que même si les

<sup>58</sup> Vincent Challet qui a édité les actes du procès en annexe à sa thèse attire l'attention sur le fait qu'une partie en est perdue et qu'il ne reste que les témoins cités à comparaître par les syndics, donc les témoins à décharge.

<sup>59</sup> A. Germain, *Une émeute populaire sous Charles V*, «Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier», 1847, pp. 39-66; S.K. Cohn, *Lust* cit., note 5, p. 98.

<sup>60</sup> B. Chevalier, *Corporations* cit., note 8, p. 37.

révoltes ne semblent pas hors du tissu des solidarités, une partie des troupes de ces commotions urbaines soient nourries par une émigration rurale récente. Il se peut aussi que dans les villes comme dans les campagnes, il y ait une sorte d'incompréhension d'une évolution qui entame l'économie traditionnelle en faisant pénétrer plus profond les transactions financières, le crédit, les nouveautés, l'adaptation au marché.

Je finirai en laissant la parole à Michel Pintoin, le Religieux de Saint-Denis, qui évoque la multiplicité des causes pour la révolte parisienne de 1380: le passage de la joie, due à l'avènement de Charles VI au mécontentement à cause du joug pesant des impôts; mais aussi un désir ardent de nouveautés, enfin une sorte de désarticulation du tissu social, discordes entre les générations (les jeunes et les vieux), entre les milieux (les grands, *summi*, et les petits, *infimi*).<sup>61</sup>

<sup>61</sup> B. Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen Age* cit., note 12, p. 58.

